

Lanester,

Le 2 décembre 2020

Communiqué de presse

Objet : Soutien au commerce de proximité – retour sur le dispositif d'aide au loyer commercial

Conscient de l'urgence à agir pour soutenir nos commerces de proximité, le conseil municipal de la Ville de Lanester a adopté un plan de soutien comprenant des réponses immédiates et innovantes à l'échelle du territoire :

- la **communication sur l'attractivité** des commerces,
- un **partenariat avec l'association des commerçants** de la ville qui a rencontré un franc succès avec le déploiement de bons d'achats de 100 euros qui a bénéficié à plus de 80 commerces volontaires pour participer à cette action collective
- le **déploiement d'une aide au loyer** pour les commerces qui ont connu une baisse d'activité d'au moins 30% de mars à juin 2020 au regard de l'année précédente.

Ce dernier dispositif du plan de soutien a lui aussi mis en évidence la pertinence de l'accompagnement de la ville auprès des commerces impactés. Des commerces dont l'une des difficultés majeures est le manque de trésorerie pour faire face aux charges fixes, en dépit des annonces gouvernementales pour lesquelles les résultats tardent à venir.

En un mois, près d'une vingtaine de dossiers ont été déposés auprès de la ville de Lanester, pour un montant d'aides qui avoisinent les 20 000 euros. On ne peut se féliciter de ces chiffres qui illustrent les difficultés de nos commerçants mais force est de constater que notre proposition de réponse à la crise économique répond à des besoins urgents.

Il est toujours possible pour les commerçants concernés de déposer un dossier soit par courrier soit par voie dématérialisée (formulaire en ligne sur le site internet de la ville ou par mail : mairie@ville-lanester.fr).

Je l'ai déjà annoncé et je le réaffirme, **je proposerai au conseil municipal de reconduire le dispositif d'aide aux loyers afin de l'appliquer à la nouvelle période de fermeture administrative que subissent nos commerces de proximité.**

J'ai sollicité dernièrement le Président de l'agglomération par courrier afin que l'intercommunalité puisse agir et venir abonder notre dispositif communal qui répond aux attentes des commerçants. Ailleurs, ces initiatives d'aides aux commerces sont portées par les intercommunalités. A ce jour j'attends toujours la réponse de la communauté d'agglomération.

Le Maire de Lanester

Gilles CARRERIC

ANNEXE – MODALITES CONCERNANT L'AIDE AU LOYER COMMERCIAL :

CE SOUTIEN ÉCONOMIQUE s'adresse Aux commerces de proximité de Lanester, situés hors zone d'activité commerciale (ZACOM).

LE MONTANT DE L'AIDE ACCORDÉE est calculée sur la base du loyer mensuel hors charges du local, dans la limite mensuelle de 500 € : l'aide couvre la période de fermeture administrative survenue durant l'état d'urgence sanitaire (mars à juin 2020).

Il convient de cumuler plusieurs conditions pour prétendre à cette aide :

Etre locataire d'un local commercial sur le territoire de Lanester, sans toutefois être locataire professionnel dans son domicile personnel

- Avoir le siège de son activité sur le territoire de Lanester
- Avoir moins de cinq salariés
- Critère lié à l'activité économique en 2020 :
 - avoir été dans l'obligation de fermer administrativement son commerce, du fait de l'état d'urgence sanitaire (arrêté du ministre de la Santé du 15 mars 2020)
- **ET**
 - Justifier d'une baisse de 30 % de son chiffre d'affaires sur la période courant du 1er mars au 30 juin au regard de la même période en 2019.
- Le commerce ne doit pas se trouver en procédure de liquidation judiciaire

Contact : Hôtel de Ville de Lanester - 1 rue Aragon – CS 20 779 - 56 607 LANESTER CEDEX
02 97 76 81 81 - mairie@ville-lanester.fr